

Financement

Crédit de construction

Vous souhaitez réaliser une construction ou une transformation? Avec notre crédit de construction, vous avez toujours une vue d'ensemble des coûts et vous ne payez pas d'intérêts tant que vos fonds propres n'ont pas été épuisés.



En bret

- Traitement simple
- Maîtrise constante des coûts de construction puisque toutes les factures sont payées par le biais du compte de construction
- Relevé détaillé quotidien
- Augmentation du crédit au fur et mesure que votre construction avance
- Dès que votre projet de construction est clos, nous convertissons votre crédit de construction en une hypothèque (consolidation) – vous avez alors le choix entre une hypothèque à taux fixe, Famille, Flex ou à taux variable



Conditions claires

- Pas de montant minimum
- Taux d'intérêt variable
- Les charges d'intérêt n'apparaissent que lorsque les fonds propres ont été entièrement épuisés ou lors d'une demande de crédit
- Le prêt à la construction peut être annulé ou remboursé à tout moment

Comment cela fonctionne



Juste avant le début des travaux, vous virez les fonds propres prévus sur un compte de construction. Toutes les factures relatives à votre projet de construction sont payées par le biais de ce compte. Quand vos fonds propres sont entièrement épuisés, le crédit de construction intervient.

Dès que les travaux de construction ou de transformation sont clos et que le décompte de construction est disponible, nous convertissons automatiquement votre crédit de construction en une hypothèque. C'est ce qu'on appelle la consolidation. Une consolidation partielle est aussi possible pendant la phase de construction dans certains cas. Faites votre choix parmi notre vaste gamme de produits hypothécaires. Il est possible de fixer le taux d'intérêt des hypothèques fixes dès le début des travaux de construction. Nous vous conseillerons volontiers en détail à ce sujet.

